

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :
En exercice 13
Présents 11
Votants 13

Date de la convocation :
20 février 2024

Date d'affichage
20 février 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Etaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Adjoints, Isabelle JEHAN, Christèle HARDY, Guillaume LALOE, Catherine DOMAGNÉ, Nathalie BRILLARD, Pierrick BARON, Maëlig LE DU Conseillers.

Etaient absents excusés : David GILBERT a donné son pouvoir à Florence GELOIN, Loïc CARRE a donné son pouvoir à Denis CHOPIN.

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°17/2024 : SUBVENTION OGEC DE LUDOSEL 2024

Depuis septembre 2017, les trois organismes de gestion des écoles du RPI Luitré, Dompierre du Chemin et La Selle-en-Luitré se sont regroupés en un seul sous le nom de l'OGEC de LUDOSEL.

M. le Maire présente aux élus les différents chiffres donnés par l'OGEC de LUDOSEL dans le cadre de sa demande de subvention. Il propose d'accorder les subventions suivantes :

13 414 € au TOTAL pour la garderie et la cantine

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

-VALIDE la subvention ci-dessus à l'OGEC de LUDOSEL

-AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN

